

# Charte du réseau jeune public

## Un théâtre pour l'enfant et la famille

### Préambule

Parce que le spectacle vivant nourrit l'imaginaire,  
Bouscule et interroge la curiosité,  
Éveille des émotions,  
Ouvre l'enfant dans son rapport au monde,  
Suscite la discussion à l'école et dans les foyers,

*Programmer pour le jeune spectateur,  
c'est participer à une aventure culturelle et sociale,  
c'est lutter contre l'exclusion culturelle de toutes les familles.*

Missionné par le Conseil Général du Finistère, Très Tôt Théâtre anime et coordonne le réseau départemental jeune public finistérien. Dans un souci d'aménagement du territoire, structures associatives et structures publiques travaillent ensemble, au sein de ce réseau, à l'élaboration **d'une offre culturelle de proximité et de qualité autour de l'enfant et de la famille.**

### Article 1 LE RESEAU

#### LES MEMBRES DU RESEAU

Sont membres de ce réseau les associations, communes, communautés de communes, établissements publics, développant à l'année des programmations artistiques différentes mais ayant en commun une même volonté de construire un projet culturel et social autour de l'enfant et de la famille. Aucune cotisation n'est demandée.

Ce qui réunit les membres du réseau c'est une volonté commune de développer au niveau local des projets en direction des jeunes publics.

#### LE FONCTIONNEMENT

Organisme vivant, le réseau s'enrichit de l'expérience de chacun. Des temps de discussion et d'informations sont organisés régulièrement dans tout le département et permettent à chaque structure de faire entendre sa parole, ses envies et de les partager avec d'autres. Ces rencontres réunissent les acteurs de territoires sectorisés ou l'ensemble des membres du réseau départemental. Elles permettent d'élaborer des tournées, des programmations communes dans un souci constant de maillage culturel du territoire finistérien. Elles sont également l'occasion de découvrir des compagnies, des propositions artistiques.

### Article 2 UNE RELATION CHOISIE ET RECIPROQUE

Le réseau départemental se fonde sur la base d'un engagement choisit de la part des personnes qui y adhèrent. Le principe du réseau est de réunir des professionnels animés d'une même volonté d'avancer ensemble et dans le même sens. Par conséquent, il est entendu que les membres du réseau demeurent libres d'interrompre leur engagement si leur projet évolue différemment. Il en va de même pour Très Tôt Théâtre qui se réserve le droit de mettre un terme à une collaboration avec un membre du réseau en cas de non respect de la charte.

### Article 3

## LES ENGAGEMENTS DE TRES TOT THEATRE

#### L'ANIMATION DU RESEAU

**Très Tôt Théâtre** fédère les énergies locales et tient compte de la spécificité de chacun des signataires de la charte, respecte leur autonomie de fonctionnement et de choix artistique.

#### UN MEDiateUR

**Par des actions de conseils** et de formation, Très Tôt Théâtre partage ses compétences, son savoir-faire en matière d'accueil de spectacles et de sensibilisation des publics.

Au sein de l'association, une équipe spécialisée est à la disposition des membres du réseau pour les accompagner dans la conception, l'élaboration et la réalisation de projets en direction des jeunes publics.

#### UNE FORCE DE PROPOSITIONS

**Très Tôt Théâtre émet des propositions artistiques** en s'attachant à repérer des équipes émergentes, des créations innovantes dans le domaine du jeune public.

L'association négocie avec les compagnies des modalités d'accueil durant la saison artistique et privilégie des rapports de compagnonnage avec les artistes. Le festival **Théâtre A Tout Age** témoigne de cette attention particulière.

#### UN CENTRE DE RESSOURCES

**Très Tôt Théâtre organise des formations** en fonction des attentes et des demandes formulées par les membres du réseau sur les aspects artistiques, administratifs, juridiques, financiers ou techniques du spectacle vivant. Elles sont animées par des professionnels qualifiés dans leur domaine. Elles sont proposées aux membres du réseau et peuvent être élargies à l'ensemble des acteurs culturels de la région Bretagne.

**Très Tôt Théâtre dispose d'un parc départemental de matériel technique** et d'un personnel qualifié afin de permettre aux structures pas suffisamment équipées d'accueillir les spectacles dans de bonnes conditions.

#### UNE BASE DE DONNEES

**Très Tôt Théâtre constitue une base de données.** Dans un souci de conseil, d'écoute et afin de pouvoir répondre à vos préoccupations, le régisseur de l'association répertorie les conditions techniques d'accueil des salles diffusant des spectacles dans le Finistère.

*Bernard Le directeur TTT*

*Fait le                      à Quimper*

### Article 4

## LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU RESEAU

#### UN PROJET REGULIER

En choisissant de travailler au sein du réseau, les membres du réseau s'engagent à travailler de manière régulière en direction des jeunes publics, à participer aux réunions.

#### LA PROGRAMMATION

**En toute indépendance**, les membres choisissent ou non de programmer les spectacles proposés par Très Tôt Théâtre.

Pour un bon fonctionnement du réseau, les options posées auprès de Très Tôt Théâtre doivent être confirmées dans les délais énoncés. Tous les retards ont des conséquences organisationnelles et peuvent contrarier l'ensemble des tournées.

#### L'ACCUEIL DES SPECTACLES

##### **Des engagements organisationnels**

**En aucune façon, Très Tôt Théâtre ne se substitue aux organisateurs locaux.** Programmer un spectacle pour le jeune public, c'est travailler avec la même exigence, les mêmes règles que pour l'ensemble du secteur du spectacle vivant (droit du travail, comptabilité, sécurité, communication, billetterie, accueil et hébergement des compagnies, etc.).

##### **Des engagements techniques**

**La fiche technique** communiquée par la compagnie est contractuelle. La jauge indiquée par la compagnie ne peut être modifiée sans son accord et en conformité avec les normes de sécurité technique de la salle où le spectacle est accueilli.

#### L'ACCUEIL DU PUBLIC

Pour la qualité de réception du spectacle et dans un souci de qualité d'écoute, il est important de respecter l'âge recommandé par les compagnies.

*Nom : .....*

*Fonction : .....*

*Structure : .....*

*Ville : .....*

*Signature (Précédée de la mention «lu et approuvé»)*

*Fait*

*le .... /.... /.....à .....*